

Image not found or type unknown



Regime BNC associé SELARL revenus 2023

Par **MedDLN**, le **08/01/2024** à **14:19**

Bonjour,

Concernant la rémunération des associés majoritaires de SELARL, avant les récentes modifications et le passage en BNC à partir du 1er janvier 2024, était-il possible pour les associés majoritaires de choisir la déclaration BNC/microBNC, ou fallait-il obligatoirement déclarer ses revenus en traitements et salaires ?

Est-il possible d'opter pour le régime BNC dès les revenus 2023 ?

Merci d'avance